

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire du **lundi 3 juin 2024**, à compter de 20 h, en la salle de conférence de l'édifice municipal situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogation mineure inscrite à cet avis. Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli statuera sur cette demande de dérogation mineure.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE

- Immeuble situé au 119, avenue Levasseur constitué des lots 4 070 994 et 6 467 297

NATURE ET EFFET de la demande de dérogation mineure	RÈGLEMENT(S) / Article(s)	NORME(S)
Permettre la construction d'un garage isolé avec une marge de recul arrière de 0 mètre incluant une projection au sol de l'avant-toit avec une marge de recul de 0 mètre de la ligne de terrain.	Règlement de zonage numéro 2009-1210 À l'article : 7.5	Les marges de recul latérales et arrière sont de 1 mètre s'il ne comporte pas d'ouverture donnant sur la ligne de terrain. La projection au sol d'un avant-toit doit respecter une marge de recul minimale de 0,6 mètre d'une ligne de terrain.

Le présent avis public ainsi qu'une présentation visuelle de la demande de dérogation mineure peuvent être consultés :

- sur le site Internet de la Ville au : www.ville.mont-joli.qc.ca
- au Service du greffe, au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Mont-Joli, ce 16^e jour de mai 2024



Françoise Virginie Lechasseur, *avocate*
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 16h le seizième (16^e) jour du mois de mai 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.



Françoise Virginie Lechasseur, *avocate*
Greffière